

térieur. De l'an VI à l'an XI ces sommes s'élevèrent à 164,699 francs; de 1812 à 1814 à la somme de 69,598; plus, depuis 1812 jusqu'à 1814, par allocations portées au budget, la maison recevait 40,000 francs tous les ans, en représentation des pensions gratuites et réduites, accordées par le ministre de l'intérieur.

TROISIÈME PÉRIODE, DE 1815 A 1834.

Pendant cette dernière période, la maison de Charenton ne cessa de grandir. L'administration prit une marche régulière et put rendre des comptes. Le service médical ne fut plus illusoire et reposa sur des principes et sur l'expérience.

M. Roulhac Dumaupas, directeur, et M. Royer-Collard, médecin en chef, dirigés par les mêmes principes, animés du même zèle, concoururent l'un et l'autre aux améliorations réclamées depuis long-temps par ceux qui connaissaient l'intérieur de la maison de Charenton. Une commission de surveillance fut créée, la direction administrative devint régulière, des registres furent ouverts pour tous les services, la comptabilité fut organisée et devint facile. Les registres des admissions, des sorties, des guérisons, des morts permirent d'en extraire la statistique médicale de l'établissement; les cahiers de visites des médecins furent tenus avec exactitude, et les feuilles de régime furent rédigées tous les jours. Un réglemeut fut donné par le ministre de l'intérieur et détermina les attributions de chaque employé.

Avant de faire connaître les résultats de l'administration de M. Dumaupas et de son successeur, M. Palluy, il convient d'indiquer les changemens et les améliorations qui ont été faits dans les anciens bâtimens, et de décrire les constructions nouvelles.

Au premier étage du bâtiment (30), dans une salle servant de réfectoire du temps des frères, l'on disposa un autel et tous les accessoires nécessaires à l'exercice du culte religieux. On arrive à cette chapelle par le perron (7) qui est en face du perron (6); celui-ci conduit dans les bureaux de l'administration.

Les pauvres du canton, jusqu'à l'année 1814, avaient occupé la grande salle (49), dite Saint-Michel, au-dessus de la vacherie; à l'une des extrémités de cette grande salle, quelques lits avaient été réservés pour les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort; mais à cette époque on fit une infirmerie dans les bâtimens de l'école, les pauvres du canton furent définitivement et d'une manière très convenable, établis dans un bâtiment isolé des habitations des aliénés. Ce bâtiment (50) est situé, en entrant dans l'établissement, à la gauche du logement du portier, sur le côté méridional d'une longue cour (3) qui s'étend de l'est à l'ouest et qui est plantée d'une double rangée d'arbres; il se compose d'un rez-de-chaussée; est fait aux dépens du mur de clôture qui sépare la maison de la rivière et de la route qui conduit de Paris, par Charenton, à Saint-Maur.

La salle des pauvres du canton est au rez-de-chaussée de ce bâtiment; elle a 30 mètres de longueur, et 6 mètres de largeur; est éclairée par plusieurs grandes baies

avec croisées vitrées à deux vantaux s'ouvrant sur la cour (3). En face de chaque croisée au-dessous du plafond, et à 350 centimètres du sol, on a pratiqué des baies avec croisées vitrées, qui s'éclairent au midi et sur la route. Le plancher supérieur est plafonné, le sous-pied est planchéié. A l'entrée de cette salle, on a ménagé deux cabinets de desserte, dans le milieu sont établis deux poëles en faïence.

Quatorze lits en fer, avec rideaux soutenus par des tringles en fer, sont rangés d'un seul côté de la salle en face des grandes croisées qui s'ouvrent sur la cour (3). La literie se compose d'une paille, de deux matelas, d'un traversin, d'un oreiller, de deux couvertures; à côté de chaque lit il y a une table de nuit et une chaise.

Sept lits sont réservés pour la médecine et sept pour la chirurgie. Le médecin fait la visite des individus atteints de maladies internes, et le chirurgien visite les pauvres qui ont des maladies externes. Les élèves en médecine et en chirurgie suivent et écrivent la visite de leur chef respectif. Le pharmacien tient le cahier des médicamens. L'élève en chirurgie est chargé des pansemens.

Cet hôpital est très bien tenu, très propre; les malades y sont commodément, bien soignés, bien servis; ils sont chacun couchés dans un bon lit, bien chauffés en hiver et peuvent se promener de plain-pied dans une cour plantée d'arbres. Cet hôpital est entretenu par les revenus de l'établissement, il remplit parfaitement sa destination et il est d'un grand secours pour les pauvres du pays; on n'y reçoit point de maladie

chronique. On n'y observe point de maladies endémiques; mais il est des années pendant lesquelles les fièvres intermittentes sont fréquentes. Ces fièvres cèdent facilement au sulfate de quinine. La chirurgie a souvent à s'exercer sur des cas très graves que présentent les carriers, les charretiers et les ouvriers attachés aux fabriques du pays.

La salle du canton assiste annuellement 150 malades pauvres. La moyenne des journées de séjour dans le cours d'une année varie de 4500 à 4700. Les médecins donnent des consultations gratuites à tous les malades pauvres qui se présentent.

L'étage élevé au-dessus de la salle du canton est occupé par la lingerie générale et le surveillant de la lingerie. Cette lingerie est éclairée par des croisées qui s'ouvrent au midi sur la route et au nord sur la cour (3). Les murs de la lingerie sont entourés de larges tablettes divisées en un grand nombre de compartimens destinés à recevoir le linge de chaque malade.

En 1816, conformément au règlement, ont été faites les constructions nécessaires pour la boulangerie de la maison (47). Ce ne fut qu'en 1820 qu'on disposa un magasin pour les farines (47).

En 1815, à la salle de spectacle, placée, comme je l'ai dit, à l'étage au-dessus de la salle Notre-Dame (4), on substitua une salle de réunion spacieuse, voisine du logement du directeur. Ce salon s'éclaire par deux croisées cintrées sur le jardin (18) et est précédé d'une antichambre commune avec l'appartement du directeur. On voit, dans cette antichambre, un marbre noir sur

lequel sont gravés le nom du fondateur de l'hôpital, du couvent, et la date de la fondation. Nous donnons cette inscription telle qu'on peut la lire sur le marbre. <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Deffunct Sébastien Le Blanc, S.<sup>r</sup> de S.<sup>t</sup> de Jean, Con.<sup>er</sup> du Roy, Con.<sup>er</sup> prov.<sup>al</sup> des Guerres par plusieurs contracts des 12. et 13. Sep.<sup>bre</sup> 1641. 10. Sep.<sup>bre</sup> 1642. 2. mars 1646. 4 may 1662. et 10. Janv.<sup>er</sup> 1664. A fôdé cet hospital, sobvz le tiltre de Nre Dame de la paix, et ordôné qvicy seroit mis le nombre de sept Liets en L'honne des sept allegresses de la vierge, et des sept œwvres des misericordes spir.<sup>elles</sup> et corp.<sup>elles</sup> po.<sup>r</sup> y recevoir, et traicter les pavvres mallades

Et avx charges de dire six messes basses; chvn an, avx six festes de la S.<sup>te</sup> vierge, devx avtres messes basses, l'vne tovs les Dimanches de l'année appelée la messe du fondateur, et lave le jovr de S.<sup>t</sup> Barthelemy apo.<sup>tre</sup> en lhonne de la translaon des S.<sup>tes</sup> Reliques qu.<sup>l</sup> à donées. Plus vn service chvn an, à pareil jo.<sup>r</sup> de son deceds à son intetion, et de ses pere, et mere, parens, et amis,

Côme avssy tous les jovrs apres les Graces dv sorper des malades, de dire l'oraison, et chanter à havlte voix, devant l'avtel de l'infirmerie, le salvt du memorare, avec l'âne, et l'oraison concede nos et le Deprofvndis, à voix basse, l'oraison fidelivm, et Reqviescant in pace, et de mettre un troisieme cierge d'vne livre, devant l'image, qui demevrera allvmé des l'entrée jusques à la fin de la d. oraison, ce qui sera pareilem.<sup>t</sup> observé le 8<sup>e</sup> sepbre, jo.<sup>r</sup> et feste du patron, pendant la G.<sup>de</sup> messe et les vespres.

Qvavât les repas des malades, on les exhortera de prier Diev po.<sup>r</sup> le Roy les Reynes, luy, fondatevr, lesd. Religievx, et les biefaictevrs le tovt à perpetuité, et sellon qvil est plvs av long porté, par lesd. contracs, et le testam.<sup>t</sup> dud s.<sup>r</sup> fondate, qui a doné po.<sup>r</sup> subvenir à lad. hospitalité, acqvictem.<sup>t</sup> desd charges

Scavoir, la maison et dependâces avec les mevbles y estant po.<sup>r</sup> lors laqvelle a esté restablie côme elle se trovve apûit, tât par larget q.<sup>l</sup> a fovrny, que par la contribvôn, et les avmosnes de quelq. par.<sup>ers</sup> gens de piété,

Plvs vne maison, ov est lenseigne de la Pannier de France, avd Charanton, plvs 100.<sup>ff</sup> de rente racheptab. de 1800.<sup>ff</sup> deve par Denis Lovbert, po.<sup>r</sup> estre employée a l'achapt de la maison du Barillet, avx carriers dud. Charenton.

Plvs vne maison, à Paris, rve des Noyers q.<sup>l</sup> avoit acqvise.

Le salon meublé d'un piano, de plusieurs tables à jeu, de plusieurs fauteuils, d'un grand nombre de chaises, sert à réunir tous les soirs les aliénés et les convalescens qui peuvent participer à la vie commune et qui sont désignés par le médecin. Le surveillant général, l'infirmier en chef les surveillantes des femmes, l'inspecteur du service de santé, doivent assister à ces réunions, surveiller les malades, les exciter à la distraction. Le directeur, les employés viennent souvent animer de leur présence cette nombreuse assemblée.

La pharmacie, qui a son entrée près du perron (51) et qui est contiguë au logement du pharmacien, est au rez-de-chaussée à la suite de la salle du canton; elle fut établie et meublée en 1819, elle se compose d'une boutique, d'un laboratoire et d'un magasin. Le médecin-adjoint est logé au-dessus et monte à son logement par le perron (51).

Dans la même année 1819, on disposa une salle de billard (32'), au troisième étage et à l'extrémité nord du bâtiment (4), cette salle formée aux dépens de l'ancienne chapelle des frères, est au-dessus de la chambre des archives de la maison, qui fait suite au salon de

Plvs en argent, 7500.<sup>ff</sup> d'vne part, et 418.<sup>ff</sup> d'ave, povr estre mis en fôds d'heritages.

Plvs le prin.<sup>al</sup> et arrerages de 100.<sup>ff</sup> de rente, qvi estoient devbz par les hers de la vevve Tronchot.

Et finalement, par son testament, vne partie de ses mevbles, et la sôme de 1088.<sup>ff</sup>

Ceci a esté cy apposé, apres le deceds dvd S.<sup>r</sup> de S.<sup>t</sup> Jean arrive le 23 Aovst 1670. en L'hospital de la Charité de Paris ov il est enterré.

Priez Diev pour son ame.

réunion dont nous venons de parler, on s'y rend du jardin et de l'intérieur.

De 1824 à 1827 à droite de la grille d'entrée, on éleva un bâtiment qui s'étend du midi au nord depuis le mur de clôture, jusqu'aux anciennes constructions. Ce bâtiment (4') est divisé par un passage (3') qui conduit dans la cour (10) des femmes; à la droite de ce passage (3') et au rez-de-chaussée par le parloir général. Ce parloir, éclairé au levant et au couchant, est planchéié, le plancher supérieur est plafonné. Il est entouré de sièges rembourrés, meublé d'un poêle en cuivre, d'une grande table et de plusieurs sièges; il communique avec le cabinet de l'inspecteur général; les parens des pensionnaires sont reçus dans ce parloir lorsqu'ils visitent les malades, après en avoir obtenu l'autorisation du médecin <sup>1</sup>. A la gauche du même passage (3'), se trouve un vaste garde-meuble, le premier étage de ce bâtiment sert de grenier et de magasin.

En 1827 et 1828, il fut confectionné 100 armoires en bois de chêne, qui furent placées dans les chambres des corridors des hommes (43) et des femmes (11) ainsi que dans l'infirmerie (49).

Après avoir fait connaître les améliorations générales qui ont eu lieu depuis l'année 1815, nous devons signaler celles qui ont été faites dans les différens quartiers des deux divisions, des hommes et des femmes.

Les latrines qui répandaient une odeur infecte dans

<sup>1</sup> Les jours d'entrée, à Charenton, sont les dimanches, mardis et jeudis, depuis neuf heures jusqu'à quatre.

les corridors des hommes, ont été isolées des bâtimens. Cette importante amélioration eut lieu en 1821; une construction en belle pierre fut élevée du rez-de-chaussée de la cour (37), jusqu'aux étages supérieurs, séparée entièrement des bâtimens; d'où il résulte qu'un grand courant d'air circule à chaque étage, entre les latrines et les habitations; ce ne fut qu'après beaucoup d'essais, qu'après avoir tenté beaucoup d'autres moyens plus ou moins ingénieux, qu'on se délivra, en les isolant, de l'odeur que les latrines exhalaient. Les latrines accessibles à un grand nombre d'individus répandent toujours une odeur très désagréable, particulièrement si ces individus sont aliénés; ces malheureux peu soigneux et peu propres, contribuent au mauvais état de propreté des sièges d'aisances, et il n'y a que l'isolement absolu de toute construction habitée, qu'un grand courant d'air, qui soient efficaces contres ces graves inconvéniens des latrines lorsque, je le répète, elles sont fréquentées par un grand nombre d'individus. Les fosses inodores et mobiles, les sièges que l'on peut facilement laver à grande eau, même à l'aide d'ingénieux moyens indépendans de la volonté des personnes qui entrent dans les latrines et qui en sortent, ne sont d'une application véritablement utile que dans les maisons particulières ou dans les établissemens soumis à une discipline très sévère.

Quelques cages qui existaient encore, dans les loges du rez-de-chaussée, et qui étaient destinées à contenir les fous les plus violens, ont été détruites. Comment avait-on imaginé de renfermer des hommes et des hommes furieux dans des cages? Qui pourrait donner une

bonne description de ces cages, dont on retrouve les vestiges dans plusieurs établissemens, où l'on recevait anciennement des fous? J'ai vu de ces cages à Tours, à Nancy, à Rennes, à Strasbourg, à Caen, etc.! Croirait-on que, dans un des plus considérables établissemens de France, nouvellement bâti et jouissant d'une grande célébrité, les aliénés agités sont renfermés dans des cages? On y voit une et même plusieurs cages dans une même salle; ces cages furent sans doute inventées pour empêcher les aliénés de quitter leur lit et d'errer pendant la nuit. Ce moyen est détestable, sujet à des inconvéniens très graves que j'ai signalés ailleurs et que je ferai connaître plus en détail dans mon travail sur les hôpitaux d'aliénés, dont je termine la rédaction.

Des chauffoirs furent établis dans les quartiers qui en manquaient, ceux qui existaient furent mieux aérés, par conséquent assainis; les chauffoirs de la maison de Charenton sont généralement beaucoup trop petits pour le nombre des personnes qui s'y réunissent; ils sont obscurs, peu aérés et bas de plafond, quelques-uns sont pavés en moellons; il en est un, au bâtiment (35), qui est au-dessous du sol et n'est éclairé que par deux portes. Les lieux destinés à la réunion des aliénés ne sauraient être ni trop grands ni trop facilement ventilés, ni trop éclairés; l'accès doit en être facile et libre, les malades qui s'y réunissent sont ordinairement peu propres, et lorsque l'espace manque, l'air s'altère rapidement et se charge de mauvaise odeur; ces malades sont irascibles, ne pouvant marcher commodément dans des chauffoirs étroits, ils se coudoient, se heurtent

les uns les autres, ce qui provoque des rixes, des actes de brusquerie et quelquefois des violences.

En montant le perron (51), on arrive dans une salle qui, du temps des frères de la Charité, servait de magasin au fourrage. Cette salle, dite Saint-Michel, est voûtée en ogive, elle a 36 mètres de longueur, 510 centimètres de largeur. Elle est éclairée par dix croisées, quatre s'ouvrent à l'ouest sur les cours (53 56); cinq s'éclairent sur la cour (3), à l'aspect du levant; enfin une croisée s'ouvre au midi à l'une des extrémités de cette salle; de cette dernière croisée la vue s'étend sur la campagne. Après avoir été convertie en hôpital pour les pauvres du canton, par M. de Coulmier, cette salle fut plus tard divisée en cellules à l'aide de cloisons en bois, séparées par un corridor commun; en 1828, les cloisons furent détruites, le sol de cette grande et belle salle fut solidifié et carrelé à neuf. Les baies des croisées furent un peu agrandies; à l'extrémité méridionale de la salle, on ménagea deux cabinets pour les infirmiers; cette salle, chauffée par deux poèles en faïence, est meublée de vingt-cinq couchettes en bois garnies d'une paille, de deux matelas, d'un oreiller, d'un traversin et de deux couvertures. Entre chaque deux lits, au-dessous des baies des croisées, on a fixé une tablette, et au-dessus de cette tablette, une armoire dans laquelle les malades peuvent serrer leur linge; près de chaque lit, on trouve une chaise percée, un fauteuil. Deux tables placées entre les deux poèles sont destinées à servir les repas aux malades qui habitent cette infirmerie, consacrée aux aliénés tranquilles, pro-

pres, atteints d'infirmités ou de maladies accidentelles.

Les croisées de cette salle ne descendent point assez bas, le voisinage de la cour de la vacherie (55) y apporte quelquefois une odeur de fumier qui est au moins incommode.

On arrive aussi à cette infirmerie de l'intérieur, en passant par le corridor (47).

Les bains du quartier des hommes, qui du temps de M. de Coulmier occupaient au rez-de-chaussée (38) les loges qui prenaient le jour sur la cour (37), furent établis dans une salle commune (36). Cette salle de bains s'éclaire sur les cours (33 et 37); elle est grande, dallée en pierre, divisée par des cloisons en bois de 2 mètres de hauteur, qui séparent les baignoires les unes des autres. La chaudière à chauffer l'eau des bains, en face de la porte, s'élève dans le fond de la salle, entre les deux rangées de cellules qui reçoivent les baignoires. On monte par un escalier en bois, pour mettre le feu au fourneau, dont l'ouverture est vue de tous les points de la salle; des tuyaux de plomb conduisent l'eau chaude et froide à chaque baignoire, dans laquelle l'eau est versée par des robinets en cuivre.

A la droite de la chaudière est un réservoir d'eau froide et un fauteuil pour la douche; depuis 1827, il a été adapté au réservoir un long tuyau en cuir terminé par un robinet : à l'aide de ce tuyau, l'eau froide est portée au-dessus de chaque baignoire lorsqu'on veut donner la douche; les malades reçoivent ainsi l'eau froide sur la tête pendant qu'ils sont dans la baignoire, sans qu'il soit nécessaire de les attacher sur un fauteuil

comme cela se pratiquait autrefois. Sous le siège de ce même fauteuil on a pratiqué un appareil pour la douche ascendante.

L'importance d'un quartier bien séparé des autres habitations, pour loger les convalescens, détermina, en 1817, l'achat d'une maison (58) avec un jardin; c'était une amélioration bien essentielle. Cependant le peu de solidité de cette maison, la nécessité d'y faire des dispositions et des distributions adaptées à sa nouvelle destination, effrayèrent sans doute le directeur : on ne fit pas de réparations, la maison fut envahie par les employés de l'administration, et nos convalescens sont restés dans le quartier 43, privés d'un quartier isolé qui serait si favorable à leur complet rétablissement.

Si la section des hommes a reçu un grand nombre d'améliorations, celles des femmes a été bien mieux traitée : on y a construit un vaste bâtiment qui, à lui seul, serait partout ailleurs un grand et bel établissement d'aliénés.

Un des premiers soins de M. Dumaupas fut d'assainir les loges destinées aux femmes agitées, qui forment les deux côtés de la grande cour (10). Les loges qui s'ouvrent sur la galerie du nord étaient adossées au mur du jardin (18), elles ont été isolées par un fossé profond qui est pavé. En face de la porte et au-dessus du lit, sous le plafond, on a percé une petite ouverture carrée pour faciliter le renouvellement de l'air; cette ouverture est fermée par un volet en bois.

La rangée des loges du côté méridional de la même cour (10), a été isolée du mur de clôture par un con-

tre-mur, il en est résulté un espace pour un chemin de ronde et pour un grand courant d'air entre le mur de clôture et le mur qui fait le fond de chaque loge. On a pu aussi pratiquer en face de la porte une contre-ouverture.

Le chauffoir (12), qui est au bout de la galerie du nord, a été dallé; étant destiné aux femmes les plus agitées et qui sont tenues le plus long-temps au fauteuil, il est devenu plus sain par la facilité de tenir très propre le plancher inférieur.

A l'extrémité ouest de la galerie du midi, on a fait un second chauffoir (19") pour les femmes agitées, aux dépens de deux loges et de la galerie qui se prolongeait devant ces deux loges.

Un jardin spécial pour les femmes (28) a été planté à l'est de l'établissement.

Ces améliorations n'ont point atteint tout-à-fait le but qu'on s'était proposé: les loges sont restées sombres, humides, mal aérées, la contre-ouverture pratiquée en face des portes n'est point à la portée des serviteurs, il en résulte qu'elle n'est point ouverte, ou que si on l'ouvre on néglige de la fermer. Ce double inconvénient est inévitable toutes les fois qu'on exigera des serviteurs un service qui demande quelque attention et de la bonne volonté; les volets de ces contre-ouvertures seraient ouverts et fermés s'ils étaient sous la main des serviteurs.

La salle qui est au-dessus de la galerie (15), à l'est de la cour des femmes agitées et qui sert à lier les deux galeries latérales de cette cour, fut meublée de dix lits complets ayant couchettes en bois, deux matelas, un

traversin, un oreiller, deux couvertures; un poêle en faïence; elle fut destinée spécialement aux femmes qui ont du penchant au suicide. Ainsi réunies, les aliénées qui sont entraînées à leur destruction, se surveillent les unes les autres et peuvent être plus facilement surveillée par les filles de service. La chambre des infirmières communique directement avec cette infirmerie. La réunion, dans un dortoir commun, des aliénés poussés au suicide, et une surveillance active et permanente, sont bien préférables aux cages, aux paniers, aux liens, à la camisole, et aux autres moyens employés pour maintenir un malade dans son lit, et pour le préserver des suites de la prompte impulsion qui le porte à se détruire.

De la cour (10), on arrive par le perron (9), dans un ancien passage (8) qui conduit à gauche, dans la salle Notre-Dame (4), dont nous avons parlé plusieurs fois.

Cette salle, qui dès la fondation de l'établissement servait d'hôpital pour les pauvres du canton, qui avait été divisée en cellules par M. de Coulmier, est devenue, en 1832, une grande et belle salle une des meilleures de la maison. Elle était obstruée, au levant, par des masures qui tombaient en ruines, par vétusté et par humidité, qui s'opposaient à l'accès de l'air et de la lumière: ces masures ont été détruites et remplacées par deux gazons séparés par un perron en pierre, en sorte que le jardin (18) s'est agrandi de l'espace occupé par ces masures et du passage (8). Il résulte de cette heureuse disposition que la salle Notre-Dame (4) et la salle Jaune (19), ont aujourd'hui un jardin com-

mun bien planté et forment un des meilleurs et des plus agréables quartiers de l'établissement.

La salle (4), dite Notre-Dame, a 28 mètres de longueur 7 mètres 30 centimètres de largeur et 5 mètres de hauteur; elle est éclairée à l'est par trois baies et une grande porte vitrées ces baies sont fermées par des croisées vitrées à deux vantaux. L'extrémité de la salle est éclairé par une grande baie. Le plancher supérieur est soutenu dans le milieu par plusieurs piliers en bois de chêne le sous-pied est parqueté en sapin de Hollande. Cette belle salle est chauffée par deux poêles en faïence, elle est meublée de vingt lits rangés, des deux côtés de sa longueur. Les couchettes sont en fer.

Contiguës à cette salle sont deux ou trois chambres qui communiquent directement avec elle et qui servent de desserte et de logement pour les infirmières.

Après avoir traversé le jardin de la salle dont nous venons de parler, l'on arrive au bâtiment (19). Le rez-de-chaussée de ce bâtiment a également été assaini; pour le rendre moins humide on l'a rétréci dans toute sa longueur en élevant un mur qui le sépare du mur des terrasses, contre lequel il était immédiatement adossé; on a ménagé ainsi entre le mur de terrasse et le mur de cette salle, un espace de 18 centimètres qui permet à l'air de circuler librement dans cet espace. Cette salle, dite salle Jaune, est carrelée en briques; elle a quatre grandes baies et une baie de porte; ces ouvertures sont à l'aspect du midi, fermées par des croisées à double vantaux. Cette salle est meublée d'un poêle, de dix lits sur une seule rangée en face des croi-

sées, les couchettes sont en bois avec rideaux et literie complète.

La salle Jaune et la salle Notre-Dame, dont nous venons de parler sont réservées aux aliénées calmes, paisibles et propres.

Les deux étages supérieurs sont distribués en logemens pour divers employés. Un de ces logemens est habité par l'aumônier. Au troisième étage on a disposé une belle infirmerie pour les femmes aliénées, atteintes de maladies externes. Cette infirmerie est éclairée d'un grand nombre de baies qui s'ouvrent au nord et au midi: qui sont garnies par des barreaux de fer et fermées par des croisées vitrées à deux vantaux. Un poêle en faïence sert à la chauffer. Les lits, au nombre de dix, sont rangés sur un seul côté de la salle. Les couchettes sont en bois, les rideaux en percale la literie est complète.

La plus grande, la plus importante, la plus salubre de toutes les améliorations faites sous l'administration de M. Dumaupas, a été exécutée de 1824 à 1828 dans la division des femmes: c'est une belle et vaste construction (22, 23, 24, 27), élevée à l'est du jardin général, assise sur le flanc méridional du coteau, dominant les anciennes constructions de la section des femmes. Leroux, architecte de la maison de Charenton, fut chargé de cette grande construction. M. Badenier dirigea et inspecta les travaux.

Ce quartier, d'un extérieur imposant, composé de deux bâtimens semblables, élevés sur une même ligne, a 120 mètres de développement, à l'exposition du midi.